

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Délibération n°1 : désignation d'un secrétaire de séance

1 DOCUMENT - Publié le 12 août 2025

**CIAS**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
INTERCOMMUNALE

Conseil d'Administration  
Séance du 12 août 2025 à 18h00

En salle des Vies portables de Grand Lac, 1500 boulevard Louis 11100 Rix-les-Bains

NOM et Prénoms	Présence	ABSENCE	Pouvoir délégué
1. M. Jean-Baptiste			
2. M. Jean-Louis			
3. M. Jean-Louis	X		
4. M. Jean-Louis			
5. M. Jean-Louis			
6. M. Jean-Louis			
7. M. Jean-Louis			
8. M. Jean-Louis			
9. M. Jean-Louis			
10. M. Jean-Louis			
11. M. Jean-Louis			
12. M. Jean-Louis			
13. M. Jean-Louis			
14. M. Jean-Louis			
15. M. Jean-Louis			
16. M. Jean-Louis			
17. M. Jean-Louis			
18. M. Jean-Louis			
19. M. Jean-Louis			
20. M. Jean-Louis			
21. M. Jean-Louis			
22. M. Jean-Louis			
23. M. Jean-Louis			
24. M. Jean-Louis			
25. M. Jean-Louis			

**Attestation de validité :**  
M. Jean-Louis, Président du CIAS Grand Lac

Le Président du CIAS Grand Lac, M. Jean-Louis, a constaté la présence de 15 membres du conseil d'administration, soit la majorité requise pour la validité de la séance.

En vertu de la loi n° 2011-938 du 13 août 2011 relative à la transparence de la vie publique, les membres du conseil d'administration ont déclaré avoir déclaré leurs intérêts.

Le Vice-Président, M. Jean-Louis, a constaté la présence de 15 membres du conseil d'administration, soit la majorité requise pour la validité de la séance.

Le Secrétaire de séance, M. Jean-Louis, a constaté la présence de 15 membres du conseil d'administration, soit la majorité requise pour la validité de la séance.

Le présent document est valide s'il est signé par le Président du CIAS Grand Lac et le Secrétaire de séance.

Le présent document est valide s'il est signé par le Vice-Président du CIAS Grand Lac et le Secrétaire de séance.

Le présent document est valide s'il est signé par le Secrétaire de séance du CIAS Grand Lac.



**2025-08-12\_DELIB01.PDF**

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 860,7 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.